



Près de 2 dossiers de racisme ouverts chaque jour par Unia en 2024

En cette veille du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Unia dévoile ses chiffres de 2024 concernant ce phénomène encore trop présent et de manière structurelle en Belgique. Au-delà du racisme quotidien que certaines personnes peuvent vivre, les discriminations systémiques ont régulièrement lieu dans le cadre de l'emploi, du logement et des soins de santé, entre autres. Ces discriminations représentent de véritables freins à l'émancipation et à la vie quotidienne des personnes victimes de racisme.

Chiffres

31% des dossiers ouverts en 2024 par Unia concernent les **critères raciaux** (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique). Cela correspond à **près de deux dossiers par jour (643 dossiers)**.

Il est important de constater que les domaines dans lesquels ces discriminations sont les plus présentes, sont ceux de **l'emploi** (29%), suivi par **les biens et services** (19%) et **la vie en société** (19%).

Emploi

Le domaine de l'emploi, concerne **29% des dossiers**, soit 185 dossiers, et est ainsi le domaine le plus impacté.

Cela se traduit par des problèmes liés aux relations de travail (avec des collègues, des clients, la hiérarchie), des refus d'embauche discriminatoires ou des licenciements abusifs. Il s'agit aussi souvent de harcèlement : par exemple certaines personnes démissionnent après des insultes répétées en raison de leurs origine. Dans d'autres cas des personnes ne reçoivent pas de réponse à leur candidature en raison de leur nom d'origine étrangère, mais sont invitées à une interview quand elles renvoient la même candidature avec un nom à consonance « belge ».

Le mois dernier, la VRT démontrait avec un épisode de leur émission *Factcheckers* que dans **6 cas sur 10** les demandes discriminatoires sont encore acceptées dans le secteur des titres-services.

Communiqué de presse



Unia sensibilise déjà depuis des années sur la nécessité d'organiser des **tests de situation**. Les tests de situation ou appels mystères consistent en se faire passer pour un client avec une demande discriminatoire et voir comment l'entreprise ou le service réagissent. Ce sont des moyens efficaces de prouver des discriminations directes ou des injonctions à discriminer, deux comportements interdits par la loi. Il est d'ailleurs très fréquent que les victimes de ces demandes discriminatoires ne soient même pas au courant des discriminations dont elles font l'objet. Le **contrôle** et les **sanctions** sont indissociables d'une politique anti-discrimination efficace.

Une étude sur le racisme dans les soins de santé

Le domaine des biens et services, représente notamment le logement, les soins de santé, et les transports. 19% des dossiers ouverts par Unia sur base de critères raciaux s'ouvrent donc dans ce domaine avec par exemple des logements qui sont refusés aux personnes pour des motifs racistes mais aussi des discriminations dans les soins de santé.

Unia a commandé une **étude exploratoire sur le racisme dans les soins de santé**, un sujet encore peu étudié en Belgique. Dans cette étude est apparu que les personnes victimes de racisme se sentent moins bien traitées par les professionnels de la santé. Ainsi, **16% des patients d'origine non-belge et potentiellement exposés au racisme**, ont ressenti un manque de respect dans le cadre de leur prise en charge contre 9% des personnes d'origine belge. De même, les personnes non belges, et potentiellement exposées au racisme, sont **20%** à considérer que les autres patients sont traités avec plus de respect, ils ne sont que 7% à partager ce sentiment chez les personnes d'origine belge.

Cela nuit donc à la relation de confiance entre les personnes victimes de racisme et les institutions de soins de santé, ce qui a tendance à les éloigner des structures et à aggraver la santé à la fois de ces publics précis mais aussi de la population générale. **Près de 65% des personnes victimes de racisme** ont déjà reporté des soins de santé contre 45% pour les personnes qui ne sont pas victimes de racisme. Ce chiffre est encore plus grand quand les personnes vivent en situation de précarité.

Au cours des cinq dernières années, plus de 15% des dossiers ouverts par Unia dans le secteur de la santé et des soins concernaient des critères raciaux.

Sur base de cette première étude, une seconde étude est en cours, en collaboration avec la Mutualité Chrétienne, elle a pour but d'analyser l'impact du racisme sur l'accès aux soins de santé. À son terme, elle pourra permettre de formuler des recommandations pour le secteur.

Communiqué de presse



Antisémitisme

A égalité avec le domaine des biens et services, 19% des dossiers ouverts sur base de critères raciaux concerne la **vie en société**. Ce domaine couvre l'espace public, les conflits de voisinage, les relations interpersonnelles en général. Ainsi, en 2024, Unia a ouvert plusieurs dossiers de présence de croix gammées et autres messages de haine antisémite dans l'espace public. Ces cas se sont fortement accentués depuis le 7 octobre 2023.

Afin d'endiguer ce phénomène, il est important de conscientiser sur les particularités de l'antisémitisme qui donne plus souvent lieu à des discours de haine qu'à des discriminations structurelles. Unia a publié un rapport sur ce thème en 2024.

Racisme structurel

Par racisme structurel, Unia désigne l'exclusion systémique de personnes sur base de critères raciaux. Contrairement au racisme interpersonnel, le racisme structurel a un impact bien plus concret sur les personnes victimes de racisme, car il empêche d'avoir accès à des besoins primaires et essentiels, tels que le logement, le travail, les soins de santé et l'éducation. Ainsi, le racisme structurel marginalise de nombreux citoyens dans des espaces géographiques, professionnels ou politiques.

Au-delà de l'impact psychologique que peut créer le racisme interpersonnel, le racisme structurel empêche l'accès à une vie digne, stable et met en danger la vie des personnes qui en sont victimes.

Pour tenter de remédier à cela, Unia préconise la mise en place de **plans d'action à tous les niveaux politiques**, de la sensibilisation et davantage de moyens de contrôle.

A propos du 21 mars

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année le 21 mars, pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (en Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid. En proclamant la Journée internationale en 1966, l'Assemblée générale a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale

Si vous êtes victime de racisme vous pouvez contacter Unia au numéro de téléphone gratuit 0800 12 800, ou via son formulaire de signalement en ligne : [Signaler une discrimination | Unia](#)